



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1289 (2000) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) jusqu'au 7 août 2000 et m'a prié de lui faire rapport régulièrement sur les conditions de sécurité sur le terrain, afin que les effectifs militaires et les tâches à accomplir par la MINUSIL puissent être régulièrement revus. Il porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon quatrième rapport sur la MINUSIL, publié le 19 mai 2000 (S/2000/455) et présente des recommandations concernant la prorogation du mandat de la Mission.

II. Évolution politique

2. Pendant la période considérée, la situation est demeurée tendue et instable, dans un climat de guerre civile. Le Front uni révolutionnaire (RUF) a continué d'attaquer les Casques bleus et les forces progouvernementales et, jusqu'à tout récemment, il détenait et encerclait des membres du personnel des Nations Unies. Le programme relatif au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion a été interrompu, plusieurs groupes progouvernementaux s'étant réarmés et ayant formé une alliance pour combattre le RUF.

3. Le 17 mai, le Gouvernement sierra-léonais a annoncé qu'il serait disposé à envisager un cessez-le-feu à condition que le RUF cesse d'attaquer les forces gouvernementales; regagne les positions qu'il occupait avant le cessez-le-feu intervenu en mai 1999 et se retire des zones diamantifères; libère tous les membres du personnel de la MINUSIL qu'il détient; et s'engage à

désarmer simultanément et promptement toutes les factions armées.

4. Le 16 juin, à l'ouverture de la session parlementaire, le Président de la Sierra Leone, Ahmad Tejan Kabbah, a annoncé que son gouvernement avait l'intention d'agir à la fois sur le front militaire et sur le front politique pour mettre fin aux hostilités. Le Gouvernement compte aussi revoir l'Accord de Lomé afin de déterminer quelles dispositions sont devenues caduques suite à la crise actuelle et quelles dispositions devraient être appliquées. En attendant, il a décidé d'appliquer l'Accord de paix de façon sélective, en donnant la priorité aux dispositions relatives à la sécurité, à la situation humanitaire et au volet désarmement, démobilisation et réinsertion. À ce propos, le Gouvernement, avec l'assistance du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, poursuit activement la formation de l'armée sierra-léonaise pour qu'elle soit en mesure d'assurer la sécurité du pays; il appelle par ailleurs les combattants du RUF à déposer les armes et à participer au programme de désarmement, de démobilisation et réinsertion.

5. La société civile sierra-léonaise et la Commission pour la consolidation de la paix, dirigée par Johnny Paul Koroma, s'emploient à trouver le moyen de relancer le processus de paix. Les membres de la Commission sont convenus de la nécessité de promouvoir le renouvellement de la direction du RUF et se sont engagés à faire des ouvertures en direction d'hommes susceptibles de prendre la tête du RUF. À leur avis, l'Accord de Lomé demeure un cadre valable pour relancer le processus de paix.

6. Il semblerait que le Front uni révolutionnaire ait tenu plusieurs réunions pour discuter de sa stratégie et

pour restructurer sa direction. Apparemment, les avis divergent au sein des différentes factions du RUF, dont on ignore toujours les intentions et dont on ne connaît pas les dirigeants. Le RUF a appelé à la libération de Foday Sankoh et des autres membres du RUF qui sont détenus par le Gouvernement, ainsi qu'à la cessation des hostilités menées par les forces progouvernementales. Le 17 juillet, Sam Bockarie (un ancien dirigeant du RUF en exil au Libéria) a contacté le Président Kabbah pour l'informer qu'il était disposé à participer au processus de paix.

Affaires civiles

7. En raison de la reprise des hostilités au début du mois de mai, les efforts du Gouvernement pour rétablir son autorité civile dans tout le pays ont été suspendus. Le Vice-Président, qui préside le Groupe de travail du rétablissement de l'autorité civile, a continué d'organiser des réunions avec les autorités provinciales qui se sont repliées à Freetown, afin de discuter des plans et stratégies à mettre en oeuvre pour assurer leur retour dans les provinces dès que les conditions de sécurité le permettraient. La MINUSIL a participé à ces réunions. Si l'on parvient à mobiliser davantage de contributions pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en Sierra Leone, on devrait pouvoir financer des projets favorisant le rétablissement de l'autorité civile sur tout le territoire. Au 15 juillet 2000, le montant total des contributions versées au Fonds s'élevait à 2,1 millions de dollars, alors que le montant des dépenses autorisées s'élevait à 1,1 million de dollars.

8. Les autorités civiles de la province du sud, qui est contrôlée par le Gouvernement, et celles de certaines parties de la province orientale ont continué d'exercer leurs fonctions sans interruption, malgré de graves contraintes financières. La MINUSIL a redéployé un coordonnateur des affaires civiles à Kenema le 24 mai et compte en redéployer un prochainement à Bo. Dans la région occidentale, les coordonnateurs des affaires civiles ont continué à travailler dans les districts urbains comme dans les districts ruraux.

Aspects juridiques

9. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 12 juin, le Président Kabbah a sollicité l'aide de l'ONU en vue de la création d'un tribunal spécial, qui serait chargé de juger Foday Sankoh et d'autres dirigeants du RUF « pour les crimes qu'ils ont perpétrés contre le peuple

sierra-léonais et pour avoir pris en otages des Casques bleus de l'ONU ». À la suite de cette demande, un juriste hors classe du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat s'est rendu en mission à Freetown pour recueillir des renseignements et évaluer les besoins et les moyens du système local d'administration de la justice. Lors de ses entretiens avec les représentants du Gouvernement, des autorités judiciaires, de police et pénitentiaires, et des organisations non gouvernementales, il est apparu que leur préférence allait à un tribunal national doté d'une forte composante internationale dans tous ses organes (juges, procureurs, avocats de la défense et personnel d'appui), avec une assistance internationale au niveau du financement, du matériel et de l'expertise juridique.

10. Lorsque le tribunal spécial de droit sierra-léonais sera créé avec l'assistance des Nations Unies et de la communauté internationale, il faudra prendre en compte les éléments suivants. La compétence *ratione materiae* du tribunal devrait s'étendre au crime de génocide, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et aux autres infractions graves du droit international humanitaire, conformément à la réserve formulée par l'Organisation des Nations Unies lors de la signature de l'Accord de Lomé. Le tribunal pourrait aussi connaître de crimes au regard du droit interne. Le tribunal aurait compétence *ratione personae* pour juger les Sierra-Léonais qui portent la responsabilité principale des violations les plus graves du droit international humanitaire commises en Sierra Leone. La compétence *ratione temporis* devrait porter sur la période au cours de laquelle les violations les plus graves du droit international humanitaire ont été commises. À ce propos, on a évoqué la possibilité de révoquer l'amnistie prévue dans l'Accord de Lomé dans ses aspects qui ne sont pas conformes au droit international. La question de la peine de mort a également été abordée : l'Organisation des Nations Unies et bon nombre de ses États Membres n'accepteraient pas d'être associés à un processus juridique qui prévoit la peine capitale.

11. Si le système local d'administration de la justice manque d'effectifs et de ressources, il est néanmoins perçu comme étant capable de tenir un procès équitable. Mal payés, les magistrats sont peu nombreux en Sierra Leone; le ministère public aurait besoin d'une assistance substantielle et d'un appui juridique pour mener le genre d'enquêtes et de poursuites que requièrent les crimes relevant de la compétence du tribunal. En revanche, le pays compte suffisamment d'avocats

qui pourraient exercer les fonctions de conseils de la défense pour autant qu'on leur donne des garanties satisfaisantes en matière de sécurité. La sécurité du tribunal, de ses locaux, de son matériel et de son personnel et celle des accusés tient très à coeur au Gouvernement.

Efforts régionaux

12. Les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont employés activement à trouver une solution à la crise actuelle. Ils ont tenu plusieurs réunions de haut niveau auxquelles a participé mon Représentant spécial, Oluyemi Adeniji. Ces réunions ont donné lieu à plusieurs décisions, qui ont été sanctionnées lors du Sommet de la CEDEAO, tenu les 28 et 29 mai à Abuja. Lors de ce sommet, la CEDEAO a créé un comité composé de six membres (Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Nigéria et Togo), qui est chargé de promouvoir la cessation des hostilités et de faire pression auprès des belligérants pour qu'ils regagnent les positions qu'ils occupaient lors de la signature de l'Accord de Lomé le 7 juillet 1999. Les États de la CEDEAO mettraient des contingents supplémentaires à la disposition de la MINUSIL, dont le mandat devrait être revu, comme l'a recommandé la CEDEAO, afin d'y inclure des éléments relevant de l'imposition de la paix. La CEDEAO a en outre décidé d'enquêter sur les raisons pour lesquelles le processus de paix s'était interrompu ainsi que sur le trafic de diamants.

13. Les membres du Comité des Six sur la Sierra Leone, de la CEDEAO, qui avaient pour mandat de promouvoir la cessation des hostilités, se sont rendus en Sierra Leone du 13 au 20 juin 2000, ainsi qu'au Libéria, où ils ont rencontré le Président Charles Taylor le 19 juin. Malheureusement, le Comité n'a pas pu obtenir d'engagement ferme. Le 21 juin, une délégation ministérielle du Comité s'est rendue à New York pour y rencontrer le Conseil de sécurité et lui présenter un plan de règlement en huit points, fondé sur les décisions prises lors du Sommet de la CEDEAO.

14. Du 10 au 12 juillet 2000, j'ai tenu des consultations à Lomé aux marges du Sommet de l'OUA, avec les chefs d'État des membres du Comité des Six de la CEDEAO ainsi que, séparément, avec les chefs d'État des trois pays de la sous-région qui fournissent des contingents, à savoir le Ghana, la Guinée et le Nigéria. Il s'agissait de s'assurer que la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies comprenaient de la même façon les objectifs de l'intervention de la com-

munauté internationale en Sierra Leone et étaient d'accord sur l'approche commune à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs. Lors de la réunion, il a été décidé qu'un mécanisme de coordination serait mis en place pour favoriser la coopération et le dialogue entre le Gouvernement sierra-léonais, la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation, en consultation avec le Gouvernement sierra-léonais et la CEDEAO, étudie actuellement les modalités d'un tel mécanisme, qui fonctionnerait tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel.

15. Lorsque j'étais à Lomé, j'ai eu un entretien utile sur des questions militaires et opérationnelles avec les chefs d'état-major des forces armées guinéennes et nigérianes ainsi qu'avec le Ministre ghanéen des affaires étrangères. Lors de cette réunion, les participants sont convenus que la MINUSIL continuerait d'opérer sous le commandement des Nations Unies. La question du sous-équipement de certains contingents a également été évoquée. Il importe d'y remédier aussitôt que possible et je demande aux États Membres d'aider les pays qui fournissent actuellement des contingents à la MINUSIL à satisfaire aux critères fixés par l'Organisation en matière d'équipement des Casques bleus.

16. Les 19 et 20 juillet, la Commission de la défense et de la sécurité de la CEDEAO s'est réunie à Accra pour discuter des moyens de renforcer la sécurité sous-régionale, y compris des modalités de déploiement de contingents supplémentaires dans le cadre de la MINUSIL. La Commission a félicité la MINUSIL d'être parvenue à libérer les soldats encerclés par le RUF à Kailahun et a exhorté les pays qui avaient promis de le faire à prendre d'urgence les mesures voulues pour équiper convenablement les contingents des pays de la CEDEAO qui sont déployés dans le cadre de la MINUSIL. Insistant à nouveau sur la nécessité de modifier le mandat de la MINUSIL et d'en faire une mission d'imposition de la paix, la Commission a réaffirmé que les États membres de la CEDEAO s'engageaient à fournir des contingents supplémentaires à une MINUSIL élargie, dès que l'appui logistique nécessaire serait disponible.

17. Les affrontements actuels ont exacerbé les tensions entre la Sierra Leone et le Libéria, ce qui pourrait miner les efforts déployés par l'Union du fleuve Mano pour instaurer la confiance entre la Sierra Leone et ses voisins. Le Gouvernement libérien a accusé la Sierra Leone de soutenir des opposants libériens et la Guinée

de fournir un appui aux opposants libériens qui, depuis peu, font des incursions dans le nord du Libéria. La Guinée a rejeté ces accusations. Pour sa part, la Sierra Leone a soutenu que le Libéria soutenait et armait le RUF.

III. Situation en matière de sécurité

18. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité est restée généralement volatile et imprévisible en raison de la persistance des attaques du RUF contre la MINUSIL et une alliance de forces progouvernementales regroupant l'armée sierra-léonaise, la Force de défense civile et une partie des forces loyales à l'ancien Conseil révolutionnaire des forces armées (AFRC/ex-SLA).

19. La situation dans les péninsules de Freetown et de Lungi est restée relativement stable grâce au déploiement de la MINUSIL, de forces progouvernementales et des troupes envoyées par le Royaume-Uni à Lungi. Il y a cependant eu un petit nombre d'incidents graves à Freetown. Le 22 mai, des éléments de l'AFRC/ex-SLA ont attaqué et tué deux soldats du contingent nigérian des forces de maintien de la paix stationné au Wilberforce Barracks et deux soldats de l'armée sierra-léonaise à la résidence du responsable de la sécurité présidentielle. Des éléments de l'AFRC/ex-SLA ont également été impliqués dans des échanges de coups de feu dans le quartier de Juba Hill de Freetown, à la suite d'un différend concernant un véhicule. La situation a été maîtrisée par la MINUSIL et les éléments de l'AFRC/ex-SLA concernés ont été arrêtés. Le 17 juin, de nouveaux coups de feu ont été tirés près de la prison de Pademba road, causant la mort d'un civil.

20. Les troupes britanniques qui avaient été déployées début mai et contribué de manière significative à stabiliser la situation à Freetown et à Lungi, ont quitté la Sierra Leone mi-juin. Environ 200 soldats britanniques sont arrivés en Sierra Leone en juin dans le cadre du programme britannique de formation de l'armée sierra-léonaise. Deux navires de guerre britanniques sont restés au large des côtes de la Sierra Leone.

21. La plupart des attaques du RUF contre la MINUSIL et les forces progouvernementales ont été menées dans la province du nord, étant donné que l'avance du RUF vers Freetown a été arrêtée en mai. Les combats les plus graves se sont déroulés autour des villes de Lunsar et Rogberi, qui sont passées plusieurs

fois successivement aux mains du RUF et de l'armée sierra-léonaise. Le 24 mai, deux journalistes et deux soldats de l'armée sierra-léonaise ont été tués dans une embuscade dressée par des combattants du RUF près de Rogberi junction. Le 6 juin, le RUF a attaqué Kabela, ce qui a poussé la MINUSIL à accélérer le transfert du contingent kényen qui s'y était installé après avoir brisé le siège du RUF à Makeni. Le 30 juin, des combattants du RUF ont attaqué au cours d'une embuscade des soldats du contingent jordanien de la MINUSIL, tuant un soldat et en blessant quatre autres. Les soldats de la Mission se sont défendus énergiquement, tuant la plupart de leurs attaquants. Le RUF a également lancé une série d'attaques contre la compagnie jordanienne déployée au pont de Rokel et les positions du contingent nigérian à Port Loko. Le 16 juillet, un soldat nigérian a été tué alors que la patrouille à laquelle il appartenait était tombée dans une embuscade. Le 22 juillet, un soldat guinéen de la MINUSIL a été blessé lorsque le convoi dont il faisait partie est tombé dans une embuscade dressée par les « West Side Boys » (groupe d'éléments de l'AFRC/ex-SLA). Le 4 juillet, le RUF a essayé de prendre Masiaka aux forces progouvernementales. Cependant, la MINUSIL est intervenue rapidement chassant le jour même les rebelles du RUF de Masiaka après un bref échange de tirs. Compte tenu de la situation géographique de Masiaka, c'est-à-dire au carrefour des routes stratégiques menant à Port Loko (Mile 91) ainsi qu'aux provinces du sud et de l'est, la MINUSIL y a renforcé sa présence.

22. La tension et des affrontements sporadiques au sein de l'alliance progouvernementale ont sensiblement limité sa capacité d'action et ont peut-être incité le RUF à reprendre de nouvelles régions sous son contrôle. Le 31 mai, le RUF a profité de combats au sein des forces armées sierra-léonaises à Rogberi pour en déloger les forces progouvernementales qui se sont repliées au pont de Rokel. Les troupes de la MINUSIL ont cependant recapturé Rogberi le 2 juin. Les affrontements entre l'armée sierra-léonaise et les « West Side Boys » à la suite de l'annonce par le quartier général de promotions dont étaient exclus les combattants de l'AFRC/ex-SLA ont également été exploités par le RUF, qui a pu ainsi reprendre la ville de Lunsar le 15 juin. À la suite de nouveaux affrontements à Masiaka, le 28 juin, avec l'armée sierra-léonaise, les « West Side Boys » ont dressé des barrages routiers entre Magbuntoso et Masiaka afin d'empêcher les mouvements de l'armée sierra-léonaise. La MINUSIL a déga-

gé les routes, mais le RUF a par la suite pris le Masiaka et contraint l'armée sierra-léonaise à se retirer au Mile 38 le 4 juin.

23. Les efforts du Gouvernement et du dirigeant de l'AFRC/ex-SLA, Johnny Paul Koroma, pour résoudre les problèmes entre l'Armée sierra-léonaise et les « West Side Boys » n'ont pas abouti aux résultats souhaités. En réponse à l'ultimatum posé par le Gouvernement, qui souhaitait les désarmer et leur faire subir une sélection en vue de les former et de les incorporer à la nouvelle armée, les « West Side Boys » se sont retirés dans les monts Occra, refusant de se plier aux exigences du Gouvernement. Dans cette région, ils ont à nouveau dressé des postes de contrôle illégaux, jusqu'à Masiaka, harcelant le trafic civil, gênant les convois d'assistance humanitaire et entravant la liberté de mouvements de la MINUSIL. Par ailleurs, la MINUSIL avait reçu des informations selon lesquelles le groupe aurait envisagé de rejoindre le RUF et de l'attaquer. Elle a donc lancé le 22 juillet une opération militaire préventive destinée à démanteler les postes de contrôle illégaux et à éliminer toute présence de groupes armés de la région des monts Occra. L'opération a réussi et a été menée à bien sans pertes dans les rangs de la MINUSIL.

24. Dans mon précédent rapport, j'indiquais que la libération immédiate du personnel des Nations Unies détenu par le RUF était la principale priorité. Les efforts énergiques et soutenus déployés par l'ONU à tous les niveaux ainsi que par des dirigeants de la région ont conduit à la libération au Libéria, entre le 16 et le 28 mai 2000, de 461 personnes détenues par le RUF dans le district de Kono. Un soldat zambien, porté disparu lors de l'attaque du RUF sur Rogberi, a pu rejoindre les monts Occra et a été ensuite conduit le 4 juin à Freetown par des soldats de l'AFRC/ex-SLA. Le 29 juin, 21 soldats indiens détenus à Kuiva puis à Pendembu, ont été libérés au Libéria et transportés le lendemain à Freetown par un avion de l'ONU. Je tiens à rappeler le rôle important joué par le Président Taylor dans la libération de ces soldats. Je regrette cependant que le RUF n'ait pas également rendu les armes et le matériel appartenant aux soldats qui avaient été fait prisonniers.

25. Pour sa part, la MINUSIL a maintenu ouvertes les lignes de communication avec les dirigeants du RUF. Le commandant de la Force et son adjoint se sont entretenus par téléphone avec de hauts responsables du RUF pour essayer de les convaincre de libérer le per-

sonnel de l'ONU. Le commandant du contingent indien à Daru a rencontré à plusieurs reprises des responsables du RUF pour essayer d'obtenir la libération des soldats détenus à Pendembu et la liberté de mouvements de ceux encerclés à Kailahun. Ces contacts avec des responsables du RUF ont permis à la MINUSIL d'envoyer régulièrement des convois de rations aux soldats à Kailahun et Pendembu. Le nombre de ces convois a cependant dû être limité en raison de la dégradation des routes et des indications de plus en plus précises concernant le durcissement de la position du RUF dans la région. Celui-ci avait par ailleurs refusé d'autoriser l'emploi d'hélicoptères pour réapprovisionner les hommes détenus ou encerclés.

26. Devant l'échec des efforts diplomatiques et politiques intenses déployés à tous les niveaux pour parvenir à une solution pacifique, la MINUSIL a décidé de lancer une opération militaire énergique pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et rétablir sa liberté de mouvement, conformément à son mandat et à ses règles d'engagement. L'opération a été soigneusement préparée par le commandant de la Force, le général de division Vijay Kumar Jetley, et le personnel militaire de la MINUSIL, en étroite consultation avec mon Représentant spécial. L'opération proprement dite a été assurée par des éléments de quatre contingents : le contingent indien a fourni la majorité des troupes engagées, avec un appui critique assuré par des unités ghanéennes et nigérianes, tandis que le Royaume-Uni fournissait un important soutien logistique. J'aimerais exprimer ma profonde gratitude aux gouvernements ayant participé à cet effort international et à ce témoignage de solidarité dont il faut se féliciter.

27. L'opération a commencé à l'aube du 15 juillet et s'est déroulée en quatre phases : l'évacuation par avion des observateurs militaires et du personnel non combattant se trouvant à Kailahun, une sortie de force, la liaison avec les troupes venant de Daru et le retour par avion et par la route à Daru. Pendant toute l'opération, les hommes de la MINUSIL ont été pris sous le feu de combattants du RUF en embuscade, alors qu'ils avançaient lentement sur des routes en très mauvais état et avec des conditions météorologiques défavorables. Toutefois, au soir du 16 juillet, tous les hommes ayant participé à l'opération étaient à nouveau en sécurité dans leurs bases. Malheureusement, un soldat indien a été tué et six autres ont été blessés au cours de l'opération. Les pertes du RUF ne sont pas connues, mais elles devraient être importantes.

28. Six corps, qui sont peut-être ceux de soldats de l'ONU portés disparus, ont été découverts à Rogberi le 22 mai après que les forces progouvernementales aient repris la ville au RUF. Ils ont ensuite été enterrés par les forces progouvernementales. Une équipe de spécialistes de l'ONU qui s'est rendue sur place du 25 au 28 juin a exhumé les corps et a entrepris leur identification. Le corps d'un soldat zambien en uniforme portant des insignes de l'ONU a été découvert le 16 juillet par une patrouille de la MINUSIL près de Rogberi. Des efforts sont en cours pour le récupérer et l'identifier.

Déploiement de la Mission

29. Depuis mon dernier rapport, de nouveaux contingents en provenance du Bangladesh, d'Inde et de Jordanie sont arrivés dans la zone de la Mission, ce qui porte l'effectif de la MINUSIL à 12 428 hommes, à la date du 22 juillet 2000. Avec l'arrivée attendue d'une unité russe d'aviation militaire, l'effectif militaire de la MINUSIL devrait être proche du plafond fixé par la résolution 1299 (2000) du Conseil de sécurité.

30. Dans la zone occidentale, les troupes de la MINUSIL sont déployées à Freetown, Lungi, dans les îles de Pepel et Tasso, à Lung Lol, Hastings, Newtown, Sumbuya, Waterloo et Grafton. Dans la province septentrionale, la MINUSIL est déployée à Port Loko, Masiaka, Mile 91, au pont de Rokel et au carrefour de Rogberi. Les troupes de la MINUSIL et les forces de défense civile contrôlent la province méridionale. Des contingents de la MINUSIL sont déployés à Moyamba et Bo. La plus grande partie de la province orientale continue d'être contrôlée par le RUF, des contingents de la MINUSIL étant déployés à Kenema, Daru et Joru. L'annexe et la carte jointe indiquent la composition et le déploiement des troupes de la MINUSIL.

31. Pendant la période considérée, le principal objectif des opérations de la MINUSIL a consisté à consolider les troupes de la Mission sur des positions clefs de la zone occidentale et de la péninsule de Lungi, ainsi que sur les principales routes d'accès à la capitale, afin d'assurer la protection de la population civile à Freetown et la sécurité du Gouvernement sierra-léonais. Le déploiement dans les zones stratégiques susmentionnées a permis de maintenir ouvertes les importantes routes de Freetown-Rogberi-Lungi et Freetown-Masiaka-Kenema. Il a également créé les conditions requises pour permettre aux observateurs militaires des Nations Unies de reprendre leurs patrouilles dans ces zones. Toutefois, le déploiement continue d'étirer les

ressources de la MINUSIL et laisse celle-ci exposée à d'éventuelles attaques du RUF dans des endroits relativement reculés, comme Mile 91 et Daru.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

32. Le processus de désarmement et de démobilisation est resté au point mort. Deux centres de démobilisation situés à Makena et Magburaka avaient été détruits par les rebelles du RUF et les opérations avaient été suspendues dans quatre des sept centres restants. Le paiement des indemnités provisoires de sécurité avait également été suspendu dans tous les camps. Trois centres de démobilisation restaient ouverts, à savoir ceux de Port Loko, Lungi et Daru, qui abritaient respectivement environ 300, 1 150 et 500 ex-combattants, la plupart appartenant au CRFA/ex-armée sierra-léonaise. Le Gouvernement et la MINUSIL continuent d'offrir aux combattants du RUF et d'autres groupes la possibilité de se présenter pour être désarmés, sans avoir à craindre pour leur sécurité. Une poignée de combattants du RUF et de l'ex-armée sierra-léonaise se sont présentés pour être désarmés à Lungi, Kenema et Daru, surtout depuis la vigoureuse opération menée par la MINUSIL à Kailahun.

33. Le Gouvernement et ses partenaires internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies, sont généralement convenus que le Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion va devoir être revu de manière approfondie. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion a tenu des réunions hebdomadaires d'ordre technique pour identifier les aspects du programme qui devront être revus. Elle a également examiné les problèmes que pose la situation actuelle en matière de sécurité au Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en particulier la façon de traiter les combattants du RUF qui se rendent ou qui sont faits prisonniers. La Commission tiendra des consultations officielles, les 27 et 28 juillet, avec toutes les parties intéressées concernant le Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

34. La Commission nationale a également examiné les implications résultant pour le Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, de la formation rapide dispensée aux troupes gouvernementales par l'Équipe britannique de formation à court terme. Certains des combattants de l'ex-armée sierra-léonaise qui doivent être sélectionnés pour recevoir une formation suivent actuellement le Programme de désarme-

ment, de démobilisation et de réinsertion, et ceux qui ne réussiront pas le test de sélection devraient être admis à suivre le programme.

35. Sur la demande du Gouvernement, la MINUSIL a commencé à recenser les armes appartenant à l'armée sierra-léonaise qui avaient été collectées pendant l'opération de désarmement. Les armes en question auraient été volées dans les arsenaux du Gouvernement ou remises par les combattants désarmés de l'AFRC/ex-armée sierra-léonaise. Elles devront donc être renvoyées au quartier général de la défense. À ce jour, 525 armes assorties ont été collectées.

36. La Commission nationale a approuvé également six projets de réinsertion qui devraient permettre à 1 122 ex-combattants de bénéficier d'une formation dans le domaine de l'agriculture, de l'entretien des routes et de la fabrication de matériaux de construction. Des consultations sont tenues également au niveau des chefferies en vue de l'exécution de ces projets.

IV. Droits de l'homme

37. La poursuite des combats dans de nombreuses régions du pays a continué d'avoir un impact direct sur la population civile et amené tous les groupes de combattants à commettre des violations des droits de l'homme, notamment les exécutions extrajudiciaires, les mutilations, la torture, le viol et les sévices sexuels, le travail forcé, l'enlèvement et le recrutement forcé, l'enrôlement d'enfants, la destruction et le pillage des biens appartenant à des civils et les déplacements massifs de personnes. Les combats, tout comme la crainte des hélicoptères de combat du RUF et du Gouvernement, ont amené des milliers de civils à prendre la fuite. Selon des déplacés, qui empruntent en général les chemins de brousse, de nombreux villages ont été désertés et/ou incendiés, surtout dans la zone de Make-ni/Magburaka.

38. Selon les témoignages de déplacés arrivés récemment à Mile 91 et à Port Loko, la MINUSIL a établi la réalité de plusieurs cas d'exécutions sommaires et de certaines amputations et mutilations de civils commises récemment par le RUF. Il est également allégué que les « Groupes de jeunes garçons du RUF » ont reçu l'ordre d'exécuter les déserteurs ou les membres du RUF qui refusent de se battre. Des femmes et des fillettes continuent d'être victimes de viols et de sévices sexuels. Il n'est pas rare que des femmes (y compris

des femmes qui allaitent leurs enfants) et des fillettes soient enlevées, battues et utilisées comme main-d'œuvre forcée et comme « épouses ». Selon les professionnels de la santé, la plupart des femmes déplacées ont contracté des maladies sexuellement transmissibles, souvent à la suite d'un viol. Comme je l'indiquais dans mes rapports précédents, souvent les femmes victimes de ces actes ne signalent pas ceux-ci ou ne se font pas soigner, en raison de la pénurie de services ou par crainte d'être stigmatisées.

39. Selon des témoins oculaires, les attaques des hélicoptères de combat du Gouvernement ont fait des victimes parmi la population civile. Le 31 mai, une attaque aérienne menée sur Makeni aurait fait au moins 12 morts dans la population civile et blessé beaucoup d'autres personnes. Deux civils auraient été tués à Makeni le 1er juin; au moins six civils, y compris des femmes et des enfants, auraient été tués lors d'une attaque effectuée le 7 juin, au début de l'après-midi, sur le marché de Magburaka. Il a également été fait état de certaines exécutions extrajudiciaires, de l'enrôlement d'enfants et des mauvais traitements infligés par les forces de défense civile à des prisonniers du RUF. La MINUSIL a protesté contre ces faits auprès du Gouvernement.

40. La MINUSIL a pu observer la façon dont des membres du RUF détenus par les forces gouvernementales et leurs alliés étaient traités à Bo et à Port Loko. Il semble que la moitié des captifs se soient rendus eux-mêmes à la police par crainte de représailles des forces de défense civile ou aient été placés sous la « protection » de la police à la suite des combats qui se sont déroulés au Mile 91. À Freetown, la MINUSIL continue de se voir refuser le droit de rendre visite aux membres du RUF détenus par les forces gouvernementales, et ce, malgré des demandes répétées faites au Gouvernement. La MINUSIL a également ouvert une enquête sur des allégations de mauvais traitements qui auraient été infligés par des troupes de la MINUSIL à des éléments du RUF au moment de leur arrestation. La MINUSIL a examiné cette question avec le contingent qui serait impliqué.

41. La question de la mise en place de la Commission vérité et réconciliation et de la Commission nationale des droits de l'homme, qui avait été retardée par la reprise des hostilités au début mai, est à nouveau examinée par le Gouvernement sierra-léonais en collaboration avec la MINUSIL et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Protection des enfants

42. Tant le RUF que les forces progouvernementales continuent d'utiliser des enfants comme combattants armés. Le RUF a entrepris récemment une campagne d'enrôlement d'enfants. À Makeni, des combattants du RUF ont exercé des pressions sur des adultes et sur des enfants pour les obliger à rejoindre leurs rangs. Le 31 mai, dans le village de Maforay à proximité de Port Loko, les troupes du RUF auraient tué deux garçons et un adolescent qui refusaient de rejoindre les rangs des combattants. Les forces progouvernementales enrôleraient également des enfants. Le 12 juin, lors de la démobilisation d'enfants qui avaient été enrôlés dans les forces progouvernementales à Masiaka, 13 enfants seulement sur les 135 qui avaient été remis étaient des enfants combattants (9 combattants dans les rangs des forces de défense civile et 4 dans les rangs de l'AFRC). Je demande instamment à toutes les forces combattantes de relâcher immédiatement tous les enfants qui combattent dans leurs rangs et de cesser d'enrôler des enfants comme combattants.

V. Police civile

43. Les hostilités en cours ont empêché de réaliser véritablement le plan concernant les conseillers de la police civile des Nations Unies et la restructuration de la police sierra-léonaise. La situation incertaine en matière de sécurité a par ailleurs détourné les pays donateurs, avec cette conséquence que les contraintes financières se sont aggravées pour un certain nombre de projets et pour le programme de formation de policiers. Les policiers locaux, qui pour la plupart ne sont pas armés, ont du mal à agir dans la situation actuelle de la sécurité, les éléments armés étant particulièrement nombreux, surtout à Freetown.

44. Les activités de police restent limitées à Freetown, Moyamba, Bo, Lungi, Pujehun et Kenema. Malgré les contraintes dont il a été question, la police sierra-léonaise joue un rôle préventif de premier plan dans ces zones. Ayant mis sur pied avec les forces progouvernementales et la MINUSIL des patrouilles communes et des actions de lutte contre la criminalité, elles se sont gagné une confiance accrue du public.

45. Il y a au total 44 postes de police qui fonctionnent à Freetown, Bo, Moyamba, Lungi, Pujehun et Kenema. Neuf postes ne sont pas opérationnels, soit qu'ils aient été détruits, soit qu'ils se trouvent dans des zones oc-

cupées par le RUF. Face à l'afflux des personnes déplacées au Mile 91, la police sierra-léonaise a renforcé sa présence dans les parages. On a continué à travailler pour améliorer les rapports entre la police et le public en lançant des activités de police communautaire. Entamé à Lungi, ce processus se poursuivra dans les régions orientales du pays.

46. Les conseillers de la police civile des Nations Unies sont actuellement au nombre de 37, déployés à Freetown, à Lungi, à Bo, à Moyamba, à Kenema, au Département des enquêtes criminelles, à la Commission électorale, au Comité commun de coordination et à l'École de formation de la police. On a suspendu le déploiement d'autres conseillers en attendant que la situation de la sécurité s'améliore. Les conseillers de police et l'Institut d'administration publique et de gestion de Freetown préparent actuellement des cours à l'intention de cadres de la police. Les conseillers dispensent en outre des cours de recyclage à des policiers, 1 300 de ces derniers ont déjà achevé ce stage de recyclage.

VI. Aspects humanitaires

47. Les hostilités ayant repris en Sierra Leone, les organismes d'aide ont immatriculé plus de 150 000 personnes nouvellement déplacées, ce qui porte le total à 310 000 environ. On estime à 100 000 le nombre des autres personnes déplacées qui résident dans des communautés d'accueil, tandis que plus de 1,5 million de personnes touchées par la guerre, dont un million dans des zones inaccessibles contrôlées par le RUF, ont également besoin d'aide. La plupart des personnes nouvellement déplacées ont trouvé refuge dans la zone métropolitaine de Freetown et dans la péninsule de Lungi, où leur afflux a fini d'engorger des camps déjà surpeuplés. Un autre contingent de 40 000 à 50 000 personnes déplacées est arrivé au Mile 91 à la suite d'une recrudescence des attaques du RUF contre des villages, ainsi que des attaques et des menaces gouvernementales sous forme de tracts largués d'un hélicoptère. D'après certaines affirmations, quelque 5 000 Sierra-Léonais auraient fui vers la Guinée, où ils auraient rejoint les quelque 450 000 réfugiés s'y trouvant déjà.

48. Les opérations militaires s'étant intensifiées dans la province de l'est, des milliers de Sierra-Léonais nouvellement déplacés ont fui vers Kenema et Daru. Une trentaine d'entre eux ont été soignés pour des

blessures de guerre. Les agents humanitaires ont comme précédemment de plus en plus de mal à accéder jusqu'aux gens qui ont besoin d'eux, et la situation en matière de sécurité est restée mauvaise, surtout au-delà de Waterloo, du fait des tensions entre forces gouvernementales dans les collines d'Occra. Des routes essentielles pour l'acheminement des secours vers l'intérieur du pays, telles que celle qui relie Masiaka et Mile 91, demeurent exposées aux attaques du RUF. Les forces de défense civile continuent à harceler les agents humanitaires et à leur extorquer des amendes dans la province du sud.

49. Le Programme alimentaire mondial et les organisations non gouvernementales ont continué à apporter une aide alimentaire substantielle aux personnes déplacées et aux populations touchées par la guerre. Des programmes (alimentation, santé, agriculture, eau, assainissement et protection des enfants) se poursuivent dans la province du sud, relativement stable. Face à la surpopulation grave que connaissent Freetown et d'autres zones, les pouvoirs publics et les organismes d'aide ont entrepris d'agrandir les camps de Port Loko, Grafton et Waterloo. On prévoit aussi d'en implanter de nouveaux au Mile 91, où la sécurité alimentaire et la situation sanitaire se sont rapidement dégradées.

50. Face à la détérioration de la situation humanitaire, il faut des ressources pour fournir immédiatement des secours vitaux à quelque 200 000 Sierra-Léonais parmi les plus vulnérables qui ont été déplacés par la crise en cours. Le manque grave de matériaux pour abri, notamment de rouleaux de plastique et d'articles autres qu'alimentaires, reste un souci grave à mesure qu'approche la saison des pluies. Il faudrait aussi donner la priorité aux projets sanitaires d'urgence, car, avec les pluies, la situation médiocre des camps et les mouvements de population, on a toutes les chances de voir les maladies se multiplier et s'étendre parmi la population de personnes déplacées. Quatre décès à Freetown ont déjà été attribués à la fièvre de Lassa, qui habituellement ne déborde pas la province de l'est. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Ministère de la santé suivent la situation de près et sensibilisent les personnes déplacées aux mesures préventives de rigueur. Des cas récents de shigellose (diarrhée sanglante), constatés parmi les personnes déplacées au Mile 91, sont alarmants, car 10 personnes en sont mortes en moins de deux semaines. Le Ministère de la santé et de l'assainissement, l'UNICEF et des organi-

sations non gouvernementales s'emploient à y remédier.

51. Le rapport à mi-parcours sur l'appel global inter-institutions des Nations Unies, qui sera publié le 26 juillet, traduira une nouvelle hiérarchie des priorités de l'assistance humanitaire découlant de la crise en cours. Les dons nouveaux jusqu'à présent ne s'élèvent qu'à 14 millions de dollars des États-Unis alors qu'il faudrait 60 millions de dollars pour les programmes humanitaires. Ces dons ont permis d'apporter une aide substantielle dans certains domaines, mais il faudra qu'ils s'accroissent fortement pour qu'on puisse réagir convenablement aux besoins en Sierra Leone, qui augmentent rapidement. L'Appel révisé, où l'aide humanitaire demandée s'élève à 60,7 millions de dollars, n'a été financé jusqu'à présent qu'à hauteur de 40 %. Je demande instamment à la communauté internationale de verser de généreuses contributions, afin que les besoins de l'action humanitaire et du relèvement dans ce pays rencontrent une réponse rapide et vigoureuse.

VII. Information

52. Comme je l'ai recommandé dans mon quatrième rapport, la capacité du bureau d'information de la MINUSIL a été sensiblement renforcée et ses opérations ont été étendues. Radio UNAMSIL continue d'être le pivot de la stratégie d'information de la Mission, qui vise à mieux faire connaître à la population sierra-léonaise le rôle et les fonctions de la Mission et à la mettre au courant de l'évolution politique et militaire en Sierra Leone. Radio UNAMSIL diffuse des informations et de la musique populaire. Des émissions sont consacrées à toutes les principales composantes de la MINUSIL, en collaboration avec le bulletin d'information de UN Radio, ainsi qu'à l'actualité et aux activités des organismes des Nations Unies et des organisations partenaires en Sierra Leone. On envisage aussi de faire plus largement appel à la participation de la communauté et de diffuser certains programmes en kreo et, plus tard, en mende, temne, limba et soso. Le Gouvernement danois fournit une aide technique très appréciée en aidant à créer des studios de radio et à en assurer le service, et en fournissant une formation.

VIII. Renforcer l'efficacité de la Mission

53. À la suite des événements du début de mai 2000, j'ai dépêché en Sierra Leone une équipe multidisciplinaire de haut niveau, dirigée par M. Manfred Eisele, ancien Sous-Secrétaire général au Département des opérations de maintien de la paix, chargée d'évaluer le fonctionnement de la MINUSIL et de faire un rapport sur les mesures qui permettrait d'en accroître l'efficacité. L'équipe d'évaluation s'est rendue en Sierra Leone du 2 au 8 juin, et m'a présenté son rapport le 13 juin. Suivant son mandat, elle a examiné les opérations de la MINUSIL, avec ses processus et modalités, ainsi que la gestion de la Mission et la circulation interne de l'information. L'équipe s'est rendue sur place auprès des contingents, et a rencontré les chefs civils et militaires de la Mission, le Président de la Sierra Leone, de hauts fonctionnaires et des ambassadeurs, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales nationales et internationales et de la société civile.

54. L'équipe a constaté dans la Mission un sérieux manque de cohésion et d'autres lacunes. Elle a constaté en particulier qu'il n'y avait pas d'interprétation commune du mandat de la Mission et des règles d'engagement, et que d'autres problèmes se posaient au niveau du commandement et du contrôle. Certains contingents n'avaient pas été suffisamment préparés pour faire face à un environnement difficile et à des problèmes logistiques complexes sur le terrain, malgré des réunions d'information détaillées au quartier-général. La communication et la coordination interne entre les composantes civile et militaire connaissaient aussi de gros problèmes, qui se posaient aussi à l'intérieur de chaque composante (en partie faute du matériel de transmissions nécessaire). L'équipe a constaté par ailleurs un défaut de planification et d'appui logistique intégrés, et un manque de coordination et d'échanges d'information avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les missions diplomatiques à Freetown. Certaines unités militaires n'étaient pas suffisamment entraînées, d'autres connaissaient des lacunes graves dans leur matériel. Certaines unités d'appui cruciales faisaient défaut, bien qu'on se soit efforcé de trouver des États Membres qui acceptent d'en fournir. Les efforts d'information de la Mission et ses relations avec le grand public pouvaient être améliorés. L'équipe a formulé un certain nombre de recommandations dé-

taillées visant à donner à la Mission plus d'efficacité opérationnelle, lesquelles ont été étudiées plus avant et transmises à différentes unités de la Mission et services du Siège pour qu'ils leur donnent suite.

55. Ces lacunes s'expliquent en partie par l'expansion rapide de la Mission, qui, d'une petite équipe d'observateurs militaires, s'est transformée en grosse opération multidisciplinaire de maintien de la paix, avec des besoins structurels et logistiques complexes. Le personnel de la MINUSIL travaille très dur pour y faire face, mais la Mission ne s'était pas encore adaptée à son rôle et à sa taille nouveaux lorsque la crise a éclaté en mai. De plus, elle était au début du mois de mai en train de déménager son quartier général, ce qui a causé des problèmes supplémentaires de transmissions entre ses éléments, et il lui a été demandé aussi de soutenir un déploiement aérien massif et inattendu de renforts.

56. Nombre de ces problèmes ont depuis lors fait l'objet de mesures diverses. La MINUSIL examine son organisation interne en consultation avec le Secrétariat. Le quartier général de la Mission a créé une cellule conjointe d'opérations, qui comprend des officiers de tous les contingents, et met en place des mécanismes de coordination entre éléments civils et militaires, notamment en ce qui concerne l'appui logistique. On étoffe les effectifs de la force et du quartier général auxiliaire en y envoyant d'autres officiers d'état-major. Des progrès ont été obtenus grâce aux réunions régulières entre le Secrétariat et les pays fournissant des contingents, qui ont permis de régler des problèmes de commandement et de contrôle et de combler des lacunes du matériel. Des réunions analogues tenues sur le terrain entre les responsables de la Mission et les commandants des contingents ont permis de parler du mandat, d'expliquer les règles d'engagement et d'améliorer la communication interne. Un programme de formation interne sur les règles d'engagement est en train de se mettre en place. Comme on l'a dit plus haut, le service d'information a été renforcé, et la radio de la Mission a commencé à émettre. Les consultations avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont elles aussi été renforcées. Pour améliorer la gestion globale de la Mission, j'ai nommé un expert chevronné du maintien de la paix, Behrooz Sadry, mon Représentant spécial adjoint.

57. Du matériel supplémentaire pour les contingents (notamment des véhicules) est arrivé à Freetown ces dernières semaines. Les contingents qui ont perdu du

matériel lors d'accrochages avec le RUF l'ont désormais remplacé entièrement (à l'exception du matériel lourd). Mais il faut qu'à ces efforts sincères s'ajoute une aide extérieure, et je demande à tous les États Membres d'aider tous les pays fournissant des contingents à s'aligner sur les normes de matériel des Nations Unies. Le Secrétariat essaie toujours d'obtenir des États Membres des unités militaires spécialisées (logistique et transmissions). Mais jusqu'à très récemment, aucun d'entre eux n'avait offert d'en fournir.

58. Un pont aérien d'urgence a permis d'acheminer du matériel de transmissions depuis la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et d'autres opérations de maintien de la paix lorsque la crise a éclaté au début du mois de mai. Pour pallier les lacunes de matériel, l'Organisation des Nations Unies fournira des équipements pour la défense des périmètres, des tentes et d'autres abris, un appui de génie électrique et d'autres petits services de génie à plusieurs contingents, et du matériel de transmissions à tous les quartiers généraux de secteur et à certains contingents.

IX. Aspects financiers

59. L'Assemblée générale, par sa résolution 54/241 B du 15 juin 2000, a ouvert un crédit d'un montant de 476,7 millions de dollars au titre du fonctionnement de la MINUSIL pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Ce crédit correspondait à un effectif de 11 100 militaires, autorisé par le Conseil de sécurité en vertu de sa résolution 1289 (2000).

60. En attendant de présenter à l'Assemblée générale des prévisions de dépenses révisées pour la MINUSIL, je me propose de financer, dans la limite des ressources initiales approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice financier 2000-2001, les dépenses immédiates afférentes au déploiement des effectifs militaires supplémentaires autorisés par le Conseil dans sa résolution 1299 (2000), par laquelle il a porté la composition militaire de la MINUSIL à 13 000 hommes, et à tout autre nouveau déploiement militaire que le Conseil pourrait autoriser. Au 15 juillet 2000, le montant des contributions à verser au compte spécial de la MINUSIL et non acquittées s'élevait à 143,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions mises en recouvrement et non acquittées s'élevait à 2 448 600 000 dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

X. Observations et recommandations

61. Malgré certaines améliorations, la situation en Sierra Leone demeure instable et dangereuse. La MINUSIL, après les revers qu'elle a essuyés au début du mois de mai, a fermement montré ses capacités, en particulier depuis le succès de l'opération récemment lancée pour porter secours aux observateurs militaires et aux soldats qui étaient encerclés par le RUF à Kailahun. La force a mieux maîtrisé la situation dans les zones stratégiques et sur les routes d'accès et elle est également parvenue à faire cesser les agissements des groupes armés qui harcelaient les civils et entravaient la liberté de déplacement de la Mission et l'aide humanitaire.

62. La menace que fait peser le RUF demeure inquiétante. Jusqu'à présent, le RUF n'a donné aucun signe crédible qui pourrait permettre de penser qu'il serait prêt à reprendre le processus de paix. Il a d'ailleurs continué de perpétrer des attaques contre la MINUSIL et contre les forces progouvernementales. L'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans les mois à venir sera donc de consolider les récents succès de la MINUSIL et de renforcer sa cohésion et son efficacité et ajuster sa structure opérationnelle afin qu'elle puisse affronter l'environnement hostile dans lequel elle opère et afin de dissuader le RUF de persister dans la voie militaire.

63. Il convient aussi de rappeler que l'objectif ultime de la communauté internationale est de mettre fin aux souffrances du peuple sierra-léonais et d'instaurer une paix durable dans tout le pays et dans l'ensemble de la région. La réalisation de cet objectif suppose le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de tous les combattants; le rétablissement de l'autorité du Gouvernement dans tout le pays, y compris le contrôle des ressources naturelles par les autorités gouvernementales; la mise en place d'institutions nationales ou le renforcement des principales institutions existantes, y compris une armée et une police démocratiques qui répondent de leur action; des élections démocratiques et le respect des droits de l'homme.

64. Dans les circonstances actuelles, la réalisation de ces objectifs suppose de la part du Gouvernement sierra-léonais, de ses partenaires régionaux et de la communauté internationale une volonté, des ressources et une patience considérables. Il est peu probable que ces objectifs puissent être réalisés à court terme grâce aux seuls moyens politiques. On ne peut pas non plus envi-

sager une solution purement militaire. Nous devons donc centrer l'effort collectif sur une solution politique qui prenne appui sur une présence militaire internationale solide et crédible. Il va de soi que la présence de la Mission demeure indispensable à cette fin et je recommande donc que le mandat de la Mission, qui expire le 7 août 2000, soit de nouveau prorogé de six mois.

65. Dans mon précédent rapport (S/2000/455), j'ai formulé des recommandations initiales concernant le renforcement de la MINUSIL. Je suis toutefois en train de revoir les besoins de la mission compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et des ajustements que le Conseil de sécurité songe à apporter à son mandat. Je demeure convaincu de la nécessité de renforcer la MINUSIL pour lui permettre de s'acquitter de nouvelles tâches en Sierra Leone. J'ai donc l'intention de présenter sous peu des propositions au Conseil de sécurité, une fois que j'aurai examiné de manière approfondie la situation politique et militaire en Sierra Leone. Je sais bien toutefois que le renforcement de la MINUSIL ne pourra se faire que si les États Membres acceptent de mettre à la disposition de l'ONU des contingents convenablement entraînés et équipés et si les gouvernements qui fournissent des contingents continuent de le faire. L'assistance des États Membres ayant les moyens d'entraîner et d'équiper les unités actuelles et futures de la MINUSIL sera cruciale à cet égard.

66. Il importe également que la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies continuent de collaborer étroitement afin d'avoir une approche commune en Sierra Leone, y compris par le biais du mécanisme de coordination qui est actuellement mis en place et auquel participeront le Gouvernement sierra-léonais, la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies.

67. Tout en poursuivant l'effort de paix en Sierra Leone, il convient de garder à l'esprit que la tension continue de monter le long des frontières des trois pays membres de l'Union du fleuve Mano – la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Si on n'y prend garde, ces tensions pourraient contribuer à déstabiliser davantage le Libéria et créer une situation d'instabilité en Guinée, qui accueille toujours sur son territoire plus de 500 000 réfugiés venus des pays voisins. Je me félicite de la décision récemment prise par l'Union d'envoyer une équipe conjointe pour faire une enquête sur les récentes attaques conduites par des forces rebelles dans le district de Lofa, dans le nord du Libéria. À cet égard,

j'encourage la communauté internationale à apporter son aide aux efforts en cours pour redonner une nouvelle vigueur à l'organisation de l'Union du fleuve Mano, qui constitue un mécanisme utile de promotion de la paix et de la sécurité au niveau sous-régional.

68. La population civile continue de souffrir de la poursuite des combats dans de nombreuses régions du pays. Les exactions – viols et autres violences sexuelles, destruction et pillage de biens, et recrutement forcé d'enfants – sont une cause de profonde préoccupation. Je lance un appel à toutes les parties en Sierra Leone pour qu'elles fassent cesser ces violations et mettent un terme à la culture de violence qui semble avoir envahi la société sierra-léonaise. J'apporte mon plein appui aux efforts visant à demander des comptes aux responsables de crimes graves et à les poursuivre en justice.

69. Je suis également préoccupé par le fait que les hostilités actuelles ont eu des conséquences dramatiques pour la sécurité alimentaire et ont causé la mort de douzaines de civils et le déplacement de dizaines de milliers d'autres qui se trouvent de ce fait davantage exposés à la malnutrition, à la maladie et autres difficultés. Il est donc impératif que toutes les parties au conflit s'abstiennent de lancer des attaques contre la population civile et fassent en sorte que les employés des organismes d'aide humanitaire aient accès en toute sécurité à toutes les régions du pays.

70. Je me félicite que le Conseil de sécurité ait adopté le 5 juillet la résolution 1306 (2000) interdisant dans le monde entier les importations de diamants bruts en provenance de la Sierra Leone, à l'exception des diamants dotés d'un certificat d'origine délivré par le Gouvernement sierra-léonais, et instituant un embargo plus strict contre les livraisons d'armes et de matériel connexe aux forces non gouvernementales. Il s'agit de faire en sorte que l'exploitation des mines de diamant profite au peuple sierra-léonais et alimente le développement et non la guerre civile. La résolution du Conseil de sécurité constitue un pas important dans ce sens. J'invite instamment les États Membres, les organisations internationales et les diamantaires à apporter l'assistance nécessaire au Gouvernement sierra-léonais pour l'aider d'urgence à établir un régime efficace de certificat d'origine dans le cadre duquel la Sierra Leone pourrait légalement exporter des diamants bruts. Je devrais pouvoir faire connaître sous peu les noms des membres du groupe de cinq experts qui doit être créé en vertu de la résolution 1306 (2000) pour recueillir des renseignements sur les violations éventuelles de

l'embargo sur les armes ainsi que sur les liens entre le commerce des diamants et le commerce des armes.

71. C'est avec un vif regret que je dois informer le Conseil de sécurité du décès, pendant la crise actuelle, de neuf soldats de maintien de la paix : sept Nigériens, un Indien et un Jordanien. Je fais part de mes condoléances aux familles et aux gouvernements de ces hommes qui ont donné leur vie au service de la paix. De plus, huit soldats sont toujours portés disparus.

72. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer toute ma reconnaissance à mon Représentant spécial, Oluyemi Adeniji, au commandant de la Force de la MINUSIL, le général Vijay Kumar Jetley, et au personnel militaire et civil de la MINUSIL et des autres organismes des Nations Unies en Sierra Leone. La persévérance, le courage et le dévouement dont ils font preuve malgré des conditions extrêmement difficiles et dangereuses leur font honneur et font honneur à leur pays et à l'Organisation des Nations Unies.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 26 juillet 2000

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>	<i>Total</i>
Bangladesh	12	4	776	792
Bolivie	4			4
Canada	5			5
Chine	6			6
Croatie	10			10
Danemark	2			2
Égypte	10			10
Fédération de Russie	16			16
France	3			3
Gambie	26			26
Ghana	4	5	771	780
Guinée	12	2	776	790
Inde	14	31	3 116	3 161
Indonésie	10			10
Jordanie	5	8	1 826	1 839
Kenya	11	13	858	882
Kirghizistan	1			1
Malaisie	10			10
Mali	8			8
Népal	6			6
Nigéria	4	14	3 200	3 218
Norvège	5			5
Nouvelle-Zélande	2			2
Pakistan	10			10
République tchèque	5			5
République-Unie de Tanzanie	12			12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15	3		18
Slovaquie	2			2
Suède	3			3
Thaïlande	5			5
Uruguay	11			11
Zambie	11	3	774	788
Total	260	83	12 097	12 440

Police civile déployée : Bangladesh (4), Gambie (2), Ghana (3), Inde (1), Jordanie (3), Kenya (3), Malaisie (3), Namibie (1), Népal (5), Norvège (2), Sénégal (5), Zimbabwe (2); total : 34.

